

Déclaration de changement

En application de l'exigence EXPL-5 du cahier des charges des dispositifs de télétransmission, ce formulaire doit être dûment rempli et envoyé au minimum dans les deux mois précédant une évolution technique majeure, juridique ou d'hébergement. Même en l'absence de changement, la déclaration de changement doit être envoyée au plus tard le 31 décembre de chaque année.

Identification du déclarant

Nom :

Prénom :

Fonction :

Entité :

Identification du dispositif concerné par la déclaration

Nom du dispositif :

Entité responsable :

SIRET :

Adresse :

Nom et prénom du responsable :

Type(s) de changement(s)

Changement juridique Evolution technique Changement d'hébergeur

Evolution technique majeure du dispositif

Changement de situation juridique

Changement d'hébergeur

Nom du nouvel hébergeur :

SIRET :

Adresse :

Tel. :

Mail :